

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVR.



GEORGE TROIS par la Grace de DIEU Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c. &c. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas Canada, et à nos fideles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appellés, et élus pour l'Assemblée, qui doit être commencée et tenue dans notre cité de Québec, Vendredi le dixseptième jour du présent mois de Janvier, et à chacun de vous salut.—Vu que pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, à Mercredi le cinquième jour de Mars prochain, desorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paraître dans notre dite cité de Québec, le dit dix-septième jour de Janvier; car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard; et voulant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, nous vous commandons, par la teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soiez et paroissiez personnellement Mercredi le cinquième jour de Mars prochain, dans notre dite cité de Québec, pour traiter, faire agir et conclure sur les choses qui par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dite Assemblée par le commun Conseil de notre dite Province—En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé ROBERT SHORE MILNES, Ecuier, Lieutenant Gouverneur de notre dite Province du Bas Canada, au Château Saint Louis dans notre cité de Québec, dans la dite Province, le sixième Jour de Janvier, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent et dans la quarantième année de notre regne.

FINLAY, C. C. Ch.

*R. S. M.*